

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

COMMUNE D'ÉCUILLE

DÉLIBÉRATION N° 2024-37

DATE DE LA CONVOCATION

04/06/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 07

Votants 09

DELIBERATION N°2024-37

FINANCES

TARIFS

PERISCOLAIRES

2024-2025

APPROBATION

Séance du 12 JUIN 2024

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 7

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donnés pouvoir :

Madame Marie-Claire SACHET donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA

Monsieur Eric SINTES donne pouvoir à Monsieur David BARAIZE

Madame Cécile GUILBERT absente

Madame Virginie MARZIN absente

Madame Sylvie DOUBLE absente

Secrétaire de séance : Monsieur David BARAIZE

Objet : Finances – Tarifs périscolaires 2024-2025 – Approbation

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi EGALIM ;

VU le projet de territoire ;

VU le budget primitif 2024 ;

VU la commission Vivre ensemble ;

CONSIDERANT la hausse des coûts supportés par la commune ;

Le Conseil municipal :

✓ **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessous avec prise d’effet à partir du mois de septembre 2024 :

Quotient familial	Restauration scolaire		APS – par demi-heure		PAI	
	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025
0 à 850	1,00 €	1,00 €	0,58 €	0,60 €	1,00 €	1,00 €
851 à 1200	4,27 €	4,40 €	1,06 €	1,09 €	2,12 €	2,18 €
1201 à 1400	4,40 €	4,53 €	1,08 €	1,11 €	2,16 €	2,22 €
1401 à 1750	4,59 €	4,73 €	1,13 €	1,16 €	2,26 €	2,33 €
Supérieur à 1751	4,65 €	4,79 €	1,23 €	1,27 €	2,46 €	2,53 €

DATE DE LA CONVOCATION

04/06/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 07

Votants 09

DELIBERATION N°2024-37

FINANCES

TARIFS
PERISCOLAIRES
2024-2025

APPROBATION

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Fait à Écuillé, le 12 juin 2024.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
J-L. DEMOIS.

